



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 OCT. 1985

Séance ordinaire du Dix Huit Octobre Mil Neuf Cent Quatre Vingt Cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 Octobre s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT - Maire - André LEON - Mmes Nicole DUFAYET - Michelle BLIN - MM. Joël MONIER - André VIOLETTE - Jean-Pierre MANGE - Maires-Adjoints - Richard BACA - Jean BIEMONT - Jacques BROZ - Mme Françoise GISSELBRECHT - MM. Paul GUILLAUMET - Jean-Claude GILLES - Bernard LEBORGNE - Mme Florence ARTIERI - MM. Yves BAFFREY - Maurice NIVOT - Mme Danielle LARZILLIERE - MM. Georges DALLEMAGNE - Bernard BOULEY - Jacques JUAN - Daniel DICK - Dominique TRESGOTS - Camille GAUTHIER.

ABSENTS : M. Maurice CHERRET - Jean-Pierre BOURIOT - Michel POISSON

POUVOIRS :

M. Pierre TELLIER	à	Mme Danielle LARZILLIERE
M. Pierre BOE	à	M. Yves BAFFREY
Mme Madeleine MINSSIEUX	à	M. Jean BIEMONT
Mme Mona GODEFROY	à	M. André LEON
Mme Jocelyne CHABROU	à	Mme Danielle LARZILLIERE
M. Claude ROUMEJON	à	M. Daniel DICK

Après lecture du Compte Rendu de la précédente Séance, celui-ci est adopté à l'unanimité.

O O  
O

### MODIFICATION DU PERIMETRE DU G.A.R.N.U.

Monsieur VIOLETTE rappelle la Séance de travail tenue par le Conseil Municipal le 3 Octobre et au cours de laquelle il avait été proposé de modifier le Plan du G.A.R.N.U. en fonction d'un certain nombre de critères.

Il présente le Plan qui avait été approuvé lors de la Séance du Conseil du 27 Juin 1985 et propose ensuite le nouveau Plan à approuver, tenant compte des observations faites lors de sa Séance de travail précitée, à savoir :

- Réserve d'une parcelle de 15 ha le long de la R.N. 191 entre les Eaux de la VANNE et le Chemin de Tournenfilis pour zone d'activités économiques.

- Réserve d'une parcelle de 6 ha environ entre la Route de MELUN - les Eaux de la VANNE et le Chemin de la Butte Montvrain pour activités Economiques.

- Réserve de terrain situé entre la Rue des Chèvres et Route de MELUN, le Stade Municipal y compris le Centre Hippique pour les besoins en équipements publics.

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 OCT. 1985

- Réserve d'une parcelle située à l'Ouest de la Z.A.C. comprise entre le Bd de la Verville et la R.N. 191 comme réserve mixte (équipement tertiaire et habitation).

- Réserve de la Propriété "La Patte d'Oie" pour activités touristiques et hôtelières.

- Réserve du terrain de la Propriété Edouard GAURAZ Rue de MILLY pour construction pavillonnaire.

Monsieur ROBERT explique pour chaque point les raisons qui militent en faveur de la nouvelle décision à prendre.

Monsieur BROZ se réjouit de la proposition qui est faite et qui s'inscrit dans le programme d'extension des activités économiques et des équipements publics.

Après une discussion à laquelle prennent part successivement Messieurs BOULEY - MANGE - DALLEMAGNE - BAFFREY, il ressort qu'il est indispensable de délimiter les zones intelligemment afin de ne pas être prisonnier de règlements administratifs et de la nécessité de rédiger un opuscule à adresser aux entreprises soucieuses de s'installer à MENNECHY, opuscule dans lequel le Conseil Municipal présentera les aménagements qu'il a exécuté et qu'il compte réaliser dans l'avenir.

Monsieur JUAN demande dans quelles mesures, une information de la population sera faite.

Monsieur ROBERT lui répond que cela est prévu dans la procédure d'élaboration du P.O.S. puisque celui-ci doit être soumis à enquête publique, mais qu'en tout état de cause, une exposition sur ce problème sera faite afin de permettre une concertation avec les Menneçois.

### LE CONSEIL

A l'unanimité,

Adopte le Plan qui lui est présenté et sollicite qu'il soit pris en considération par tous les Services Administratifs concernés.

0 0  
0

### SEINE PROPRE 1986

Monsieur ROBERT expose au Conseil que dans le cadre du programme "SEINE PROPRE 1986", la Commune a la possibilité de présenter un dossier d'assainissement subventionnable à hauteur de 800 000 Frs. Hors Taxes.

Compte tenu de la mise en place d'un secteur d'activités qui, actuellement, n'est desservi par aucun réseau, il a demandé aux Services de l'Équipement, une étude pour qu'une canalisation d'eaux usées soit installée dans le Chemin de Tournenfil depuis le R.N. 191 jusqu'à ORMOY où elle se raccordera sur le programme envisagé par la Commune d'ORMOY, le tout en liaison avec les installations de pompage appartenant à la Commune de MENNECHY et situées sur le territoire de cette dernière commune.

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 OCT. 1985

Ce réseau servirait d'exutoire aux installations à mettre en place dans le secteur d'activités qui vient d'être déterminé dans la précédente délibération.

Le coût de l'opération est estimé à 1 200 000 et pourrait être financée de la façon suivante :

- Subvention de la Région : 30 % sur 80 000 = 240 000
- Subvention de l'Agence de Bassin : 20 % sur 800 000 = 160 000
- Avance de l'Agence de Bassin : 20 % sur 800 000 = 160 000 remboursables sans intérêt sur 5 années
- Emprunt : 640 000
- Autofinancement : 223 000 (Montant de la T.V.A.)

Cette dépense et les recettes correspondantes pourraient être inscrites au Budget d'Assainissement 1986.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et par 29 voix et 1 abstention,

Adopte ce dossier et sollicite toutes subventions qui pourraient nous être accordées.

0 0  
0

### CLASSEMENT DU CHEMIN DES VIEILLES VIGNES

Monsieur VIOLETTE expose au Conseil que le Chemin des Vieilles Vignes, en bordure duquel le G.F.A. d'ORMOY a été autorisé à lotir un terrain, nécessite un élargissement en vue de la création d'une chaussée de 8 m, condition imposée lors de la Convention de lotissement.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Emet un avis favorable au dossier qui lui est présenté et autorise la mise à l'enquête publique de ce dossier.

0 0  
0

### S.C.I. "LE PARC DE VILLEROY

Monsieur ROBERT informe le Conseil qu'il a appris que les deux parcelles de terrain situées à droite du parking en allant vers FONTENAY-le-VICOMTE, étaient mises en vente après liquidation de biens.

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 OCT. 1985

Ces parcelles, cadastrées AB 177 et 179, d'une contenance respective de 4 010 et 9 090 m<sup>2</sup> hors nouvelle emprise de la déviation de la R.N. 191, figurent au P.A.Z. de la Z.A.C. comme réserve pour des équipements hôteliers et tertiaires.

Il s'avère que sur la parcelle 179, la Commune dispose d'un parking, d'un fossé de régulation d'eaux pluviales et d'un collecteur d'eaux usées.

Après avoir pris contact avec Maître GILLES, Maître PAPILLON et AUDARN-CONSEIL, il a fait les démarches nécessaires selon la procédure appelée "dire".

Dans les correspondances jointes, sera trouvé l'exposé des motifs de la Commune, qui ne tendent pas à reporter l'adjudication mais à la faire, étant entendu qu'en tout état de cause, c'est l'acquéreur qui sera tenu aux contraintes antérieurement appliquées à la S.C.I. Le Parc de Villeroy, c'est à dire, remise des installations communes après réception et plan d'aménagement de zone.

Les réserves conduisent donc à obtenir de celui qui va acquérir ce terrain, les mêmes prestations que la Société LEVITT.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne acte à Monsieur le Maire de son information.

O O

O

### HALLE DES SPORTS

Monsieur ROBERT rappelle au Conseil que depuis un certain temps, la Municipalité est en discussion avec le constructeur de la Halle des Sports, le sol du Gymnase se décollant.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, fait intervenir une entreprise en vue de procéder à une remise en état partielle, mais il s'avère que malgré toutes les dispositions prises nous n'avons pu réussir à remédier totalement à cette fâcheuse situation.

Nous avons demandé à notre Conseiller Juridique d'intervenir en vue de trouver un terrain d'entente et ce dernier fait connaître que toutes les possibilités de négociations amiables ayant été épuisées, il ne reste plus que la voie judiciaire pour permettre à la Commune de faire valoir ses droits.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire à intenter une action judiciaire à l'encontre du constructeur la Société JAMET à GIRONVILLE,

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 OCT. 1985

Autorise le règlement des honoraires qui seront dûs aux Conseiller Juridique, Avocat ou Expert, qui pourraient être appelés à seconder la Commune pour l'aboutissement de cette affaire.

0 0  
0

### MISE EN PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.E.S.

Madame BLIN expose au Conseil que lors de la réunion du 17 Octobre 1985, la Commission Scolaire a décidé de proposer la nomination de Mesdames BLIN - LARZILLIERE - ARTIERI, Membres titulaires, Messieurs DALLEMAGNE - NIVOT - TELLIER, Membres suppléants.

Monsieur BIEMONT propose la nomination de Madame MINSSIEUX, Monsieur BAFFREY, confirme cette proposition au nom du groupe R.P.R., Monsieur DICK, au nom du groupe "La Parole aux Citoyens" propose sa candidature.

Une discussion intervient alors et Monsieur GUILLAUMET demande une suspension de séance.

A la reprise de la séance, Monsieur ROBERT fait procéder à un premier vote à bulletins secrets pour nomination des membres titulaires. Monsieur JUAN propose sa candidature.

Après dépouillement des bulletins, il est constaté qu'ont obtenu Madame BLIN 26 voix - Madame LARZILLIERE 23 voix - Madame ARTIERI 20 voix - Madame MINSSIEUX 7 voix - Monsieur DICK 6 voix - Monsieur JUAN 5 voix - Monsieur NIVOT 2 voix - Monsieur TELLIER 1 voix.

Monsieur ROBERT proclame alors élus comme membres titulaires :

- Mesdames BLIN - LARZILLIERE - ARTIERI

Monsieur ROBERT fait procéder à un deuxième vote pour la nomination des membres suppléants.

Après dépouillement des bulletins, il est constaté qu'ont obtenu : M. DALLEMAGNE : 22 voix - M. TELLIER : 20 voix - M. NIVOT : 19 voix - Mme MINSSIEUX : 12 voix - M. DICK : 7 voix.

Monsieur ROBERT proclame alors élus comme membres suppléants : MM. DALLEMAGNE - TELLIER - NIVOT.

Madame BLIN ayant obtenu le plus grand nombre de voix comme titulaire, est désignée membre de la Commission permanente de l'établissement.

0 0  
0

### CLASSES DE NEIGE 1985/86

Madame BLIN expose au Conseil que la Commission Scolaire a défini les séjours de Classes de Neige 1986 :

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 OCT. 1985

- 3/01/86 au 18/01/86 - Madame MEYER - Ecole des Myrtilles - ONNION
- 19/01/86 au 6/02/86 - Monsieur LACLAU - Ecole de l'Ormeteau - ONNION  
- Monsieur MARTIN - Ecole de la Sablière - ONNION
- 5/03/86 au 24/03/86 - Madame CHEREL - Ecole de la Jeannotte - LAMOURA  
- Monsieur VILLETARD - Ecole des Myrtilles - LAMOURA

Les transports se feront en T.G.V. à partir de la Gare de LYON. De MENNECEY à la Gare de LYON et de GENEVE au lieu de séjour, les transports auront lieu par car.

Tous les départs de PARIS se feront à 10 H. 41 et tous les retours à partir de GENEVE à 11 H. 57.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord sur les propositions qui lui sont faites et arrête la participation des familles suivant le tableau ci-après :

- de 412,00 à 793,00 Frs.....	18,00 Frs.
- de 793,00 à 1 081,00 Frs.....	34,00 Frs.
- de 1 081,00 à 1 576,00 Frs.....	43,00 Frs.
- de 1 576,00 à 2 008,00 Frs.....	51,00 Frs.
- de 2 008,00 à 2 451,00 Frs.....	60,00 Frs.
- de 2 451,00 à 2 905,00 Frs.....	69,00 Frs.
- de 2 905,00 à 3 347,00 Frs.....	77,00 Frs.
- de 3 347,00 à 3 883,00 Frs.....	85,00 Frs.
- de 3 883,00 à 4 326,00 Frs.....	95,00 Frs.
- Plus de 4 326,01 Frs.....	107,00 Frs.

0 0  
0

### VACANCES DE NEIGE

Madame BLIN expose au Conseil que sa Commission Scolaire a arrêté le Séjour de Vacances de Neige pour 50 enfants à ONNION du 6 au 15 Février 1985.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte la proposition qui lui est faite et fixe les tarifs de participation familiale suivant le barème ci-après :

- moins de 1 694,00 Frs.....	453,00 Fr.
- de 1 694,00 à 1 921,00 Frs.....	680,00 Frs.
- de 1 921,00 à 2 348,00 Frs.....	912,00 Frs.
- de 2 348,00 à 2 848,00 Frs.....	1 102,00 Frs.
- de 2 848,00 à 3 234,00 Frs.....	1 251,00 Frs.
- de 3 234,00 à 4 419,00 Frs.....	1 478,00 Frs.
- plus de 4 419,00 Frs.....	1 591,00 Frs.

0 0  
0

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 OCT. 1985

### SENS UNIQUE RUE DU PUIITS MASSE

Monsieur ROBERT fait part, qu'à la suite des demandes de riverains et des remarques de la Gendarmerie Nationale, la Commission de circulation propose de mettre la Rue du Puits Massé en sens unique dans toute sa longueur.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, par 28 voix contre 1 (M. JUAN) et 1 abstention (M. TRESGOTS) donne son accord pour que cet essai soit tenté, Monsieur DICK souhaitant que le programme de circulation soit arrêté avant 1988 et Monsieur JUAN considérant que les intéressés n'ont pas été consultés.

0 0  
0

### DEMISSION DE Monsieur TRESGOTS

Monsieur ROBERT informe le Conseil qu'il a reçu de Monsieur TRESGOTS la lettre dont la teneur suit :

"Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les Elus,

Je viens d'apprendre ma nomination à un nouveau poste dans un autre département.

Ces nouvelles fonctions qui comportent une obligation de résidence me tiendront éloigné de MENNECHY la plus grande partie du temps.

Dans ces conditions, il me semblerait illogique et indécent de continuer à exercer un mandat - fût-il de minoritaire - dans une Commune dont je ne partagerai plus la vie quotidienne.

C'est donc en plein accord avec ma conception de la vie publique en général et la démocratie locale en particulier que je vous présente ma démission du Conseil Municipal de MENNECHY.

Cette décision prendra effet au terme du Conseil Municipal extraordinaire du 18 Octobre 1985.

J'adresse tous mes vœux à mon successeur au sein du groupe "La Parole aux Citoyens".

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations."

Monsieur ROBERT informe le Conseil que Monsieur TRESGOTS a, en effet, été nommé Directeur de l'Ecole Normale de ROUEN et lui adresse ses compliments pour sa promotion.

Il regrette toutefois ce départ, car bien qu'étant un élu d'opposition locale, ses connaissances et ses avis toujours pertinents, ont aidé dans bien des cas, le Conseil à prendre ses décisions.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



78

18 OCT. 1985

LE CONSEIL

A l'unanimité, s'associe à la déclaration de Monsieur ROBERT. (Applaudissements).

0 0  
0

Monsieur ROBERT donne lecture de la lettre de Frédéric BACA remerciant le Conseil pour l'aide qu'il lui a apportée, sous forme de subvention, pour l'épreuve du Tour de CORSE.

0 0  
0

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée à 23 H. 10.

*[Handwritten signatures and notes in blue ink, including names like F. Jisselbucht, Gauthier, and others.]*